

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 76 (1962)

Rubrik: Résumé des comptes de l'exercice 1961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Meinrad Liebich, d'Einsiedeln, peintre héraultiste, a fait un don très utile à notre société sous la forme d'un abonnement à l'« Argus de la Presse ». Cette organisation nous envoie régulièrement tout ce qui paraît dans la presse mondiale concernant l'héraldique. Le geste généreux de M. Liebich nous permet d'être renseignés sur la vie de l'héraldique d'une façon facile et rapide. Merci à son auteur.

Le comité s'est réuni le 20 janvier à Berne et ce matin à Lausanne pour discuter de l'assemblée générale, du Guide héraldique de La Sarraz et des finances de la société. J'avais dit, il y a un an, qu'une augmentation notable de l'effectif de nos membres pourrait éviter une augmentation de la cotisation. Malgré l'effort louable d'une dizaine de membres qui nous a amené 25 nouveaux adhérents, le chiffre de cent n'est pas atteint. Nous nous verrons donc obligés de discuter d'une augmentation de la cotisation.

En terminant ce rapport, n'oublions pas l'aide précieuse qui nous a été apportée par les membres du comité et des commissions. Un grand merci à tous pour la fidélité témoignée et le travail assumé pour le bien de notre société.

D^r H. R. v. Fels.

RÉSUMÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 1961

Bilan au 31 décembre 1961

ACTIF	Fr.	PASSIF
Union Vaudoise du Crédit	5 449.80	Imprimeries Réunies
Chèques postaux	77.43	Compte d'Ordre
Titres	4 000.—	Fonds Pro Helvetia
Profits et Pertes	<u>3 955.17</u>	
Sommes égales	<u>13 482.40</u>	<u>9 173.55</u>
		308.85
		4 000.—
		<u>13 482.40</u>

Compte de Profits et Pertes

DOIT	Fr.	AVOIR
Solde ancien	1 875.75	Cotisations
Clichés et impression	8 015.60	Abonnements et ventes diverses . . .
Frais généraux	2 192.58	Intérêts
Bibliothèque	206.65	Solde à nouveau
Bulletin	<u>434.40</u>	
Sommes égales	<u>12 724.98</u>	<u>6 349.66</u>
		2 146.25
		273.90
		<u>3 955.17</u>
		<u>12 724.98</u>

Le trésorier: Ad. Decollongny.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Les soussignés ont procédé le mardi 3 avril 1962 à la vérification des comptes de la Société Suisse d'Héraldique. Toutes les opérations passées sont justifiées par des pièces comptables.

Les avoirs liquides de la société sont déposés à l'Union Vaudoise du Crédit, à Lausanne, et au compte de chèques postaux.

La partie non utilisée du fonds qui nous a été alloué par « Pro Helvetia » est représenté par quatre obligations de Fr. 1000.— chacune de l'Union Vaudoise du Crédit à Lausanne, établies au nom de la Société Suisse d'Héraldique.

Les écritures sont régulièrement passées et les sondages effectués ont révélé l'exactitude des opérations.

Le bilan et le compte de profits et pertes établis par le caissier sont conformes aux écritures figurant dans les livres.

Une fois encore, nous attirons l'attention de nos membres sur le gros travail qui incombe à M. Decollongny pour la bonne tenue des comptes, la rentrée des cotisations et des diverses publications de notre société.

Notre caissier s'acquitte bénévolement de sa lourde charge avec une conscience et un dévouement jamais en défaut et nous ne saurions lui en être assez reconnaissants.

En conséquence, nous vous proposons:

- 1^o d'adopter les comptes tels qu'ils vous sont présentés,
- 2^o de donner décharge aux vérificateurs soussignés.

Lausanne, le 10 avril 1962.

(Sig.) J.-F. Bonard.

(Sig.) M. Pernet.